

# Commune de Pardines

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

### Séance du 13 Novembre 2020

\*\*\*\*\*

**Date** : Vendredi 13 Novembre 2020 à la Mairie de Pardines, à 20 heures

**Date de la Convocation** : 9 Novembre 2020

**Ordre du Jour** :

- Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente (05/09/2020)
- Délégation des compétences « eaux usées et eaux pluviales »
- Appel à projet pour « Auberge Rurale Multi Services »
- Demande d'autorisation de Pardines Animations de domicilier leur siège social à la mairie

**Questions Diverses :**

**Liste des membres présents** : Josiane LETELLIER, Pierre PAGESSE, Bertrand JOUGOUNOUX, Rémy BIGOT, Olivier BORTOLOTTI, Yves ALLARD, Leslie ROBERT, Jean-François PAGESSE, Pierre FOUCRIER.

**Liste des membres représentés** : Nathalie SALAGNAC pouvoir à Bertrand JOUGOUNOUX.

**Listes des membres absents** : Laure SEMBEL

**Nom du Président de la séance** : Josiane LETELLIER

**Nomination du secrétaire de séance** : Leslie ROBERT

## La séance débute à 20h05.

### **1. DCM 2020-48 Proposition de réunion du conseil municipal à huis clos**

L'article L. 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose : « Les séances des conseils municipaux sont publiques. Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés qu'il se réunit à huis-clos. »

Au regard de la crise sanitaire actuelle et des recommandations gouvernementales visant à limiter la propagation du coronavirus, COVID-19, il est proposé que la séance du conseil se tienne à huis-clos.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- décide de tenir la séance du conseil municipal à huis-clos.

ADOPTE la délibération des membres présents comme suit :

Nombre de Votants : 10 | Nombre de Pour : 10

Nombre de Contre :       | Nombre d'Abstentions :

*Scrutin public.*

*Date de réception en Préfecture : 16.11.2020*

*ID : 063-216302687-20201113-DB\_2020\_48-DE*

## **2. DCM 2020-49 Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente.**

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, par Josiane LETELLIER, Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le procès-verbal de la séance précédente du Conseil Municipal du 09 Octobre 2020.

ADOPTE la délibération des membres présents comme suit :

Nombre de Votants : 10		Nombre de Contre : 0
Nombre de Pour : 10		Nombre d'Abstentions : 0

*Scrutin public.*

*Date de réception en Préfecture : 16.11.2020*

*ID : 063-216302687-20201113-DB\_2020\_49-DE*

**Arrivée de Laure SEMBEL à 20h21.**

## **3. DCM 2020-50 Reprise de la délégation de la compétence « Assainissement -Eaux usées » de l'API à la Commune. (Annule et Remplace la DB 2020-40)**

Monsieur l'Adjoint au Maire expose les nouvelles contraintes de la délégation de la compétence « Assainissement- Eaux usées ». En bref, les compétences peuvent tout à fait être reprises par la commune, mais aucunes décisions financières ne sera prise par celle-ci. Les emprunts, la gestion de la STEP, la redevance d'eaux et assainissement est complètement géré par l'Agglo Pays d'Issoire. Etant entendu que l'API a décidé d'établir les budgets d'assainissement commune par commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide de se confier, au vu des nouvelles conditions, la compétence « Assainissement – Eaux usées » à l'Agglo Pays d'Issoire.

ADOPTE la délibération des membres présents comme suit :

Nombre de Votants : 11		Nombre de Contre : 0
Nombre de Pour : 11		Nombre d'Abstentions : 0

*Scrutin public.*

*Date de réception en Préfecture : 16.11.2020*

*ID : 063-216302687-20201113-DB\_2020\_50-DE*

#### **4. Questions Diverses**

- **Appel à projet pour « Auberge Rurale Multi Service ».**  
Il est nécessaire de préparer une consultation et voir le formalisme à mettre en œuvre pour le respect des procédures de marché (seuil de publicité), nécessaire pour l'obtention de fonds européens.
- **Demande d'autorisation de Pardines Animations de domicilier leur siège social à la mairie**  
Un courrier de l'Association « Pardines Animations » a été reçu en mairie sollicitant du Conseil Municipal son autorisation pour que leur siège social soit à l'adresse de la Mairie. Madame le Maire précise quand n'aucun cas le courrier sera adressé à la mairie et demande aux conseillers de bien vouloir voter à mains levées. 6 Pour et 5 Abstentions.
- **Décharge de la Loubeyre**  
Des déchets ménagers ont été retrouvés à la Loubeyre. Suivant la proposition de l'API de faire procéder au broyage des déchets verts, un lieu adapté doit être trouvé. L'installation d'un panneau « interdit aux déchets ménagers » sera mis en place. Si le problème persiste un courrier sera adressé à la population.
- **Archives Communales**  
2 Devis nous ont été transmis par le centre de gestion, service archives. Le premier devis d'un montant de 11 040 € avec archives transférées par nos soins, directement au CDG à Clermont-Ferrand, le second d'un montant de 12 420 € comprenant le déplacement des personnes du CDG, en mairie (solution privilégiée). Monsieur l'Adjoint se renseignera auprès des communes environnantes pour s'informer de la façon sont gérées leurs archives. Une délibération devra être prise à la prochaine réunion du Conseil Municipal afin de valider le devis choisi et donnant pouvoir à Madame le Maire pour signer la convention avec le CDG.
- **Subventions demandes de renseignements en cours**  
Madame le Maire explique qu'elle se renseigne sur les subventions auxquelles la commune peut prétendre suivant les projets en cours pour l'année 2021. Elle présente un tableau des éventuels droits à subventions suivant les projets et éléments reçu à ce jour. Elle informe le Conseil Municipal qu'elle a un rendez-vous avec Monsieur le Sous-préfet le Jeudi 19 Novembre 2020 à 9h30 et qu'elle a déjà reçu la conseillère régionale, Mme Florence DUBESSY, le lundi 09 Novembre 2020.
- **Abribus**  
Madame le Maire signale que l'abribus, installé en février 2018, a « pris du jeu ». Des photos ont été envoyées par mail à l'entreprise. Compte tenu du refus de celle-ci, de reconnaître sa responsabilité un rendez-vous avec le responsable, aura lieu sur le site, mercredi 18 novembre 2020 à 9h.

**La séance est levée à 22h03.**